

Initiative «Pas de Suisse à 10 millions! (Initiative en faveur du développement durable)» de l'UDC:

position de rejet de la CI Secteur agroalimentaire, Berne, 9 avril 2026

L'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» menace les intérêts fondamentaux de l'agriculture et de la filière agroalimentaire suisses. Elle met en péril d'importantes relations commerciales internationales de notre branche et menace la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires suisse en raison de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle il faut s'attendre. Par responsabilité pour l'avenir du secteur agroalimentaire suisse, l'initiative doit être rejetée.

Arguments

1. Développement durable? Non aux étiquettes trompeuses!

La Suisse est un modèle de réussite. Notre pays se développe. Cela implique des défis, notamment en ce qui concerne la gestion économe des ressources naturelles.

- Protection des ressources: la protection des surfaces d'assolement et l'exploitation des prairies et des champs respectueuse des ressources sont prioritaires.
- Changement climatique: la protection des cultures contre les pertes de récolte met le monde agricole à rude épreuve en raison du changement climatique.
- Concurrence pour l'utilisation du sol: en matière d'aménagement du territoire et de développement des infrastructures de transport, il est essentiel de prévoir des solutions durables afin de préserver les bases de subsistance de l'agriculture suisse.
- Relations internationales: l'ensemble de la chaîne de création de valeur dépend des intrants, des marchés de vente et des achats du principal partenaire commercial de la Suisse. Ces bonnes relations commerciales seraient menacées par l'initiative.

L'initiative ne propose aucune réponse à ces enjeux de durabilité. Alors que le secteur travaille activement à des améliorations dans les domaines de la biodiversité, des revenus, de la protection du climat et du bien-être animal, l'initiative en faveur du développement durable n'y contribue pas. Son étiquette est trompeuse, voilà tout.

2. Non au plafonnement de la population

L'initiative revient à imposer un plafond à la population. Elle renonce à recourir à des mesures de pilotage administratif flexibles ou à des contingents définis de manière bureaucratique. De tels systèmes rigides n'ont d'ailleurs pas fait leurs preuves par le passé. Au lieu de laisser le marché du travail réguler l'immigration, l'initiative fixe un plafond. Dès que ce plafond sera atteint, il deviendra impossible de recruter de la main-d'œuvre à l'étranger. Elle prive en outre l'industrie de transformation – des entreprises laitières et chocolateries jusqu'aux abattoirs – de la sécurité de planification nécessaire à ses futurs investissements. Un désavantage majeur pour la Suisse en tant que lieu d'investissement.



3. Non, dans l'intérêt de la sécurité alimentaire

De nombreuses entreprises de la filière agroalimentaire – notamment les exploitations maraîchères, les boucheries, les laiteries et les boulangeries – ne sont pas des entreprises à hauts salaires et dépendent de la main d'œuvre qualifiée provenant de l'étranger. Sans accès au marché du travail européen et sans libre circulation des personnes, la sécurité de l'approvisionnement et la production suisse ne peuvent pas être garanties. Si, en raison de l'initiative, cette main-d'œuvre ne peut plus venir en Suisse, il existe un risque que l'industrie de transformation délocalise sa production là où se trouvent les travailleurs, à savoir à l'étranger.

4. Non, parce que nous avons besoin de bonnes relations avec l'UE

L'initiative n'est pas compatible avec les accords bilatéraux. Son acceptation plongerait nos relations avec notre principal partenaire commercial, l'UE, dans le chaos. C'est la raison pour laquelle les opposants à l'initiative la qualifient (de manière certes un peu familière) d'«[initiative du chaos](#)».

En vertu de la «clause guillotine» des accords bilatéraux I, les sept accords deviennent tous automatiquement caducs dès lors que l'un d'entre eux est résilié. Étant donné que l'initiative exige la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes, celle-ci entraînerait la suppression de l'ensemble des accords bilatéraux I, notamment de l'accord agricole de 1999, lequel est essentiel pour nous.



Les accords bilatéraux I et II sont d'une importance décisive pour la politique agricole suisse (voir aussi [Document de position sur l'Europe](#) de la CISA).

5. Un mauvais remède pour une société vieillissante

À l'heure où le vieillissement démographique s'accroît et où de plus en plus de spécialistes partent à la retraite, cette initiative est dangereuse. Elle affaiblit le marché du travail, alourdit la charge pesant sur les assurances sociales et met en péril la sécurité de l'approvisionnement.

Le Conseil fédéral, le Conseil national (123 voix contre 67, avec 6 abstentions) et le Conseil des États (30 voix contre 9, avec 5 abstentions), ainsi que l'[Union suisse des arts et métiers](#) et [economiesuisse](#), mettent eux aussi en garde contre les conséquences de cette initiative ([site internet des opposants](#)).